



Martinique



SYSTÈMES OVINS VIANDE EN MARTINIQUE

Référentiel technico-économique - Conjoncture 2021

Ce référentiel technico-économique présente les résultats des suivis d'exploitations membres du « Réseau de Références en Élevage ». Un programme coordonné au niveau national par l'Institut d'Élevage, avec des suivis technico-économiques en production ovine réalisés par la Chambre d'agriculture de Martinique. Pour la production d'ovins viande, les résultats reposent sur le suivi technico-économique de 4 fermes représentatives de la diversité des systèmes en Martinique.

Effectifs déclarés au recensement annuel en Martinique	2010	2020
Ovins (Brebis)	4 461	3 738
Caprins (Chèvres)	2 838	1 510

TYOLOGIE DES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE OVIN

Les exploitations ont une surface comprise entre 5 et 10 ha de SAU. L'atelier ovin est en général un atelier complémentaire d'un atelier végétal (maraichage) ou d'un élevage de caprins. On trouve également des troupeaux ovins pour l'entretien de parcelles en verger. Les ateliers spécialisés sont rares.

Les cheptels sont composés de brebis de race Martinik (OMK) ou typée Martinik. La taille des troupeaux est au minimum de 30 brebis et jusqu'à 150 brebis. Le chargement est compris entre 1 UGB/ha SFP en zone séchante et 2,5 UGB/ha SFP dans les zones plus humide avec fertilisation.

Les agneaux sont sevrés à 3 mois puis engraisés pendant 4 mois, pour un abattage à 6-7 mois. La plupart des élevages sont de type Naisseur-Engraisneur, certaines exploitations achetant des agneaux sevrés pour compléter les lots. Les agneaux sont engraisés soit au pâturage avec une complémentation, soit en bâtiment. Les mâles sont séparés des femelles.

Les données des exploitations ainsi que les objectifs sont présentés dans ce document. Ils peuvent être utilisés pour identifier les marges de progrès dans le cadre d'un conseil ou pour contribuer à établir un projet d'installation viable.



COLLECTION RÉFÉRENCES



Données de structure de 4 exploitations

Exploitations	1	2	3	4
Unité de Main-d'oeuvre (UMO) <i>dont UMO Ovine</i>	1 <i>0,46</i>	1,1 <i>0,37</i>	0,5 <i>0,5</i>	1,5 <i>0,65</i>
Surface Agricole Utile (SAU)	8,0	20,0	5,0	5,0
Surface Fourragère Principale (SFP)	5,0	6,0	5,0	5,0
SFP ovine (ha)	5,0	3,7	5,0	2,4
Nombre d'Unité de Gros Bovin (UGB)	4,5	4,2	12,0	7,3
Chargement UGB/ha SFP ovine	0,9	1,1	2,4	3,0
Effectif moyen de brebis	25	23	69	39
Race	Martinik (*)	Martinik (*)	Martinik (*)	Typée Martinik
Type de renouvellement des femelles	Interne	Interne	Interne	Interne
Type de renouvellement des béliers	Achat en sélection	Achat en sélection	Achat en sélection	Achat en sélection
Système de l'atelier ovine	Naisseur-engraisseur et sélectionneur	Naisseur-engraisseur et sélectionneur	Naisseur-engraisseur et sélectionneur	Naisseur-engraisseur avec achat

Avec 3 UGB/ha SFP, l'exploitation n°4 apporte du fourrage en complément de la pâture.

Objectif de chargement : en bonne condition de production fourragère, le chargement optimum est de 2,5 UGB/ha de SFP.

(*) : La race Martinik correspond à des animaux validés par l'OS.

RÉSULTATS TECHNIQUES DE L'ATELIER OVIN 2021

Résultats de reproduction, productivité et concentrés distribués

Exploitations	1	2	3	4	Objectif
Femelles mises à la reproduction	33	43	75	34	
Système de reproduction	1 mise bas / an en plusieurs lots				1 mise bas / an
Taux de mise bas	88 %	51 %	56 %	71 %	> 90 %
Taux de prolificité	152 %	127 %	176 %	100 %	> 160 %
Taux de mortalité des agneaux	7 %	14 %	1 %	0 %	< 10 %
Taux de Productivité Numérique	124 %	56 %	97 %	71 %	> 130 %
Taux de renouvellement (taux de premières mises bas)	24 %	23 %	23 %	50 %	20 à 25 %
Poids des agneaux en kg carcasse	16,4 kg	20,4 kg	16,8 kg	14,9 kg	> 15,5 kg
Productivité pondérale kg / EMP	22,4 kg	4,4 kg	17,7 kg	8 kg	> 20 kg
Concentré de l'atelier/EMP en kg	101	39	119	144	-
Concentré en kg/kg carc agneau	4,5 kg	8,9 kg	6,7 kg	17,9 kg	< 7 kg

Pour pouvoir bénéficier de la prime « petit ruminant », un agneau doit avoir moins de 12 mois, avec un poids minimum de 12 kg de carcasse (35 kg vif). La durée d'engraissement moyenne d'un agneau est de 6 à 7 mois, mais le poids objectif peut-être atteint avant cet âge.

Pour l'OS USOM, le minimum pour le taux de prolificité est de 150 %.

La race Martinik se dessaisonne bien, avec une possibilité de faire 3 mises bas en 2 ans. Dans ce cas, il y a plusieurs lots de mises en lutte : 1^{ère} lutte en avril-mai, 2^{ème} lutte en août-septembre et la 3^{ème} en décembre-janvier.

Les agnelles sont mises en lutte à 10 - 12 mois, avec une conformation minimum.



Le taux de renouvellement peut être réduit à 10-15 %, avec un vieillissement plus important des brebis. Mais le besoin de renouvellement est aussi impacté par la mortalité des adultes.

L'exploitation n°4 achète des sevrés pour l'engraissement, ce qui impact la quantité de concentrés.

Le flushing n'est pas conseillé en race Martinik, car il a peu d'impact sur le taux de prolificité.

Les faibles taux de mise-bas observés dans les élevages proviennent d'attaques de chien, de problèmes de fertilité du bélier (bélier stérile), de problèmes sanitaires ou d'une alimentation insuffisante des femelles. Les problèmes d'alimentation affectent également le taux de prolificité. La mortalité des agneaux est bien maîtrisée sauf pour une exploitation.

Une seule exploitation atteint l'objectif de productivité pondérale, avec une bonne maîtrise de la quantité de concentrés distribués (100 kg de concentré par EMP et 4,5 kg de concentré par kg de carcasse d'agneaux produits).

Définitions :

Taux de mise bas = nombre d'agnelages pour 100 femelles mises à la reproduction.

Taux de prolificité = nombre d'agneaux nés pour 100 agnelages

Taux de mortalité des agneaux = nombre d'agneaux morts avant sevrage (y compris avortons) pour 100 agneaux nés.

Taux de productivité numérique (Productivité numérique «zootechique») = nombre d'agneaux sevrés pour 100 femelles mises à la reproduction.

Productivité pondérale (kg éq carc / brebis) = Productivité Numérique «zootechique» x Poids moyen agneaux de boucherie vendus

EMP (Effectif Moyen Pondéré) : correspond au nombre de brebis et agnelles de plus de 6 mois présentes en moyenne sur l'année

Résultats de croissance des agneaux et poids à âge type en kg vif

Exploitations	1	2	3	Résultat moyen sur 3 ans du contrôle de performances pour le troupeau ovin
Agneaux de brebis				
Poids à Age Type 30 jours	9,0 kg	6,2 kg	8,2 kg	8,2 kg
GMQ 0-30 jours en g/jour	183 g	-	-	174 g (75 à 193)
Poids à Age Type 70 jours	15,7 kg	9,7 kg	16,1 kg	13,6 kg (10,1 à 17,5)
GMQ 30-70 jours en g/jour	168 g	84 g	192 g	137 g (72 à 225)
Agneaux d'agnelles				
Poids Age Type à 30 jours	9,0	5,1 kg	9,2 kg	8,4 kg
GMQ 0-30 jours en g/jour	196 g	-	-	110 g
Poids Age Type à 70 jours	13,7 kg	10,0 kg	20,8 kg	14,8 kg
GMQ 30-70 jours en g/jour	113 g	98 g	248 g	145 g

Les animaux : rendements carcasse

	Rendement carcasse en %
Agneaux mâles	45 à 47%
Brebis	42 %

En moyenne, un agneau de 35 kg vif aura un poids de 16 kg carcasse (à 46 % de rendement).

Une brebis pèse entre 45 et 50 kg vif.

LES PRIX EN CONJONCTURE 2021

Poids et prix des animaux vendus

Exploitations		1	2	3	4	Moyenne 3 ans
Agneau de boucherie	poids kg carc	16,4 kg	20,4	16,8 kg	14,9 kg	15,5 kg carc
	€ HT/kg carc	9,9 €	9,2 €	9,9 €	9,9 €	9,9 €
	€ HT	162 €	188 €	166 €	147 €	153 €
Agnelles reproduction OMK poids kg vif (les animaux ne sont pas pesés, mais ils disposent d'une note de conformation)		Environ 28 kg	-	Environ 28 kg	-	Environ 28 kg vif
	Prix € HT (Intégrant des animaux avec des informations génétiques manquantes)	236 €	-	208 €	-	215 € (Minimum USOM 209 €)
Jeune reproducteur mâle OMK poids vif (les animaux ne sont pas pesés pour la vente)		-	-	Environ 50 kg	-	Environ 50 kg vif
	Prix € HT (Intégrant des animaux avec des informations génétiques manquantes)	-	-	510 €	-	490 € (Minimum USOM 520 €)
Bélier adulte OMK	poids	-	-	65 kg	65 kg *	60-70 kg vif
	€	-	-	430 €	490 € *	470 €
Brebis de réforme	kg carc	18,9 kg	-	20,1 kg	-	19,7 kg carc
	€/kg carc	9,9 €	-	9,1 €	-	9,4 €
	€	187 €	-	183 €	-	185 €
Bélier de réforme	kg carc					33 kg carc
	€/kg carc					9,90 €
	€					330 €

(*) de race typée OMK pour cette exploitation

Poids et prix des animaux achetés

Exploitations		2	4	Moyenne 3 ans
Agneaux sevrés	poids vif kg	-	19,7 kg	19,6 kg vif
	€/kg vif	-	4,35 €	4,3 €
	€/tête	-	86 €	84 €
Agnelles reproduction OMK	poids kg vif	30	-	25 kg vif
	€	244 €	-	243 €
Bélier pour la reproduction OMK	poids kg vif	-	-	60 à 70 kg vif
	€	-	-	550 € à 600 €



Les aides surfaces

Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN)	Unité	Chargement 0,4 à 0,99	Chargement de 1 à 2,39	Chargement 2,40 à 3,40
Zone piémont	€/ha	74	83	74
Zone montagne	€/ha	204	204	204

Surfaces Herbagères	Unité	Chargement 0,8 à 3,0 UGB	Remarque
MAEC (contrat 5 ans)	€/ha	168 €	Plafond 15 000 €/an

MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Les aides pour les animaux vifs

	Unité	Montant	Remarques
Prime Petit Ruminant	€/femelle	34 €	Minimum 10 brebis (femelle ayant mis bas ou âgée de 1 an au 11 mai de l'année)

Les aides pour les animaux de boucherie

	Unité	Montant	Remarques
Aide au produit (kg carcasse de l'année) POSEI partie éleveur	€/kg carc	6,55 € (6,03 € pour 2023)	Poids de tous les animaux livrés en boucherie à la coopérative. En fonction de la classification : il faut que plus de 60 % des animaux livrés soit classés « O » au minimum (grille EUROP). Elevage avec au moins un mâle OMK.
Aide à la sélection génétique pour la reproduction	€/kg carc	0,40 €	Poids de tous les animaux livrés en boucherie avec adhésion à l'OS USOM

Les valeurs d'inventaire du cheptel par catégorie zootechnique

Catégories zootechniques du troupeau	UGB/animal	Poids vif	Prix / tête
Brebis OMK (valeur pour un troupeau en activité avec des jeunes et des femelles plus âgées type réforme)	0,15	45 kg	185 € pour les réformes et 300 à 350 € pour les autres
Brebis OMK avec agneaux	0,15	40 kg	Ajouter 50 € à la valeur ci-dessus
Agnelle de reproduction OMK	0,15	30 kg	250 à 300 €
Bélier OMK (moins de 5 ans)	0,15	50-70 kg	500 à 650 €
Agneau sevré de 4 mois	0,05	17 kg	80 € (90 € en 2023)
Agneau sevré de 7 mois	0,05	25 kg	110 €
Agneau sevré de 10 mois	0,05	33 kg	140 €

Les intrants

	Unité	2021	Remarques	2023
Concentré Agneaux 16 % MAT (sac de 25 kg type « OviEngraissement »)	€/t	600 €		
Concentré Agneaux 18 % MAT (sac de 25 kg type « OviExpress »)	€/t	640 €		
Concentré Brebis 19 % MAT (sac de 25 kg)	€/t	475 € à 820 €		
Maïs grains	€/t	520 €	13 € par sac de 25 kg	
CMV bloc à lécher (bloc de 24 kg)	€/t	2 000 € à 3 000 €	≥ 48 €/bloc de CMV	
Bloc de minéraux (bloc de 10 kg)	€/t	1400 €	14 € par bloc	
Bloc de sel de 12 kg	€/t	830 €		
Engrais prairie 27/09/18	€/t	996 €		< 900 €
Enrubanné balle, 40 % MS, poids 180 kg MS	€/Balle	70 €	(389 €/t MS)	≥ 80 €/balle
Foin de luzerne, botte de 20 kg brut	€/Botte	20 €	(1000 €/t brut)	≥ 25 €/botte
Carburant gazole routier	€ TTC/l	1,75 €	01/10/23 : 1,81 €/L	

LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES EN CONJONCTURE 2021

De l'atelier Ovin Viande en €/femelles mises à la reproduction

Exploitations	1	3	Moyenne 3 ans
Produit Brut (€/brebis)	258	282	284
dont produit viande (€/brebis)	175	198	168
dont aides atelier OV (€/brebis)	83	84	116
Charges opérationnelles animales (€/brebis)	97	104	109
dont concentrés (€/brebis)	42	57	53
dont frais vétérinaires (€/brebis)	18	44	43
dont frais d'élevage (€/brebis)	9	3	6
Charges de la surface fourragère (€/brebis)	43	20	17
Marge Brute atelier viande (€/brebis)	118	158	158

De l'exploitation en €/ha SAU

Exploitations	1*	3	Moyenne 3 ans
Produit Brut (PB) (€/ha)	2 465	4 287	3 375
Charges opérationnelles (€/ha)	1 161	1 864	1 471
Marge Brute atelier viande (€/ha)	484	2 363	1 580
Charges de structure (€/ha)	1 253 (*)	1 862	1 604
dont main-d'œuvre (AMEXA + salaires) (€/ha)	61	1 638	1 087
dont matériel (Carburant, entretien et petit matériel) (€/ha)	312	64	140
Excédent Brut d'Exploitation (EBE) (€/ha)	50	561	301
EBE/PB en %	2 %	13 %	9 %
EBE hors charges salariales (€/ha)	50	2 192	1 362
EBE hors charges salariales/PB en %	2 %	51 %	40 % (Objectif > 30%)

(*) de grosses charges pour l'implantation de cannes

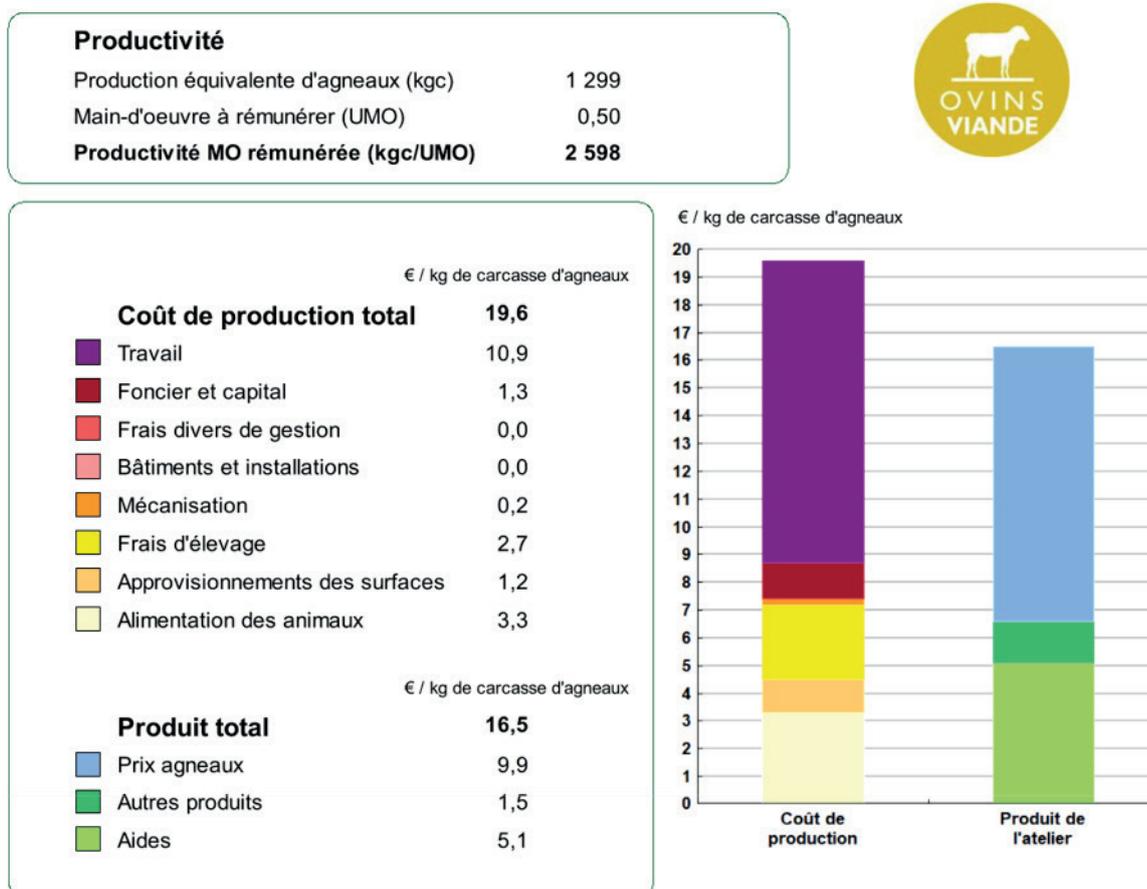
COÛT DE PRODUCTION 2021 DE L'ATELIER OVINS VIANDE

Le coût de production d'un atelier est le résultat d'une approche « comptable » permettant d'intégrer :

- **Les charges courantes** (intrants, services, ...) qui sont des dépenses ayant donné lieu à des flux monétaires.
- **Les amortissements** ou dépréciations du matériel, des bâtiments et des installations, qui correspondent à leur usure et obsolescence. Ces charges comptables se réfèrent au nécessaire renouvellement des immobilisations.
- **Les charges dites supplétives** visant à rémunérer les facteurs de production que l'exploitant met à la disposition de son entreprise : les terres en propriété et le travail (non salarié) consacré par l'exploitant à l'atelier de production. Dans ce cadre, la main-d'œuvre familiale est rémunérée à hauteur de 2 SMIC/UMO.

Un solde Produit Total de l'atelier – Coût de Production de l'atelier négatif indique une rémunération du travail inférieure à 2 SMIC/UMO.

Ci-dessous les résultats d'une exploitation du Réseau d'élevage DOM :



En conjoncture 2021, les performances technico-économiques de cette exploitation permettent une **rémunération de la main-d'œuvre à hauteur de 0,7 SMIC/UMO**. Les marges de progrès pour atteindre la rémunération objective de 2 SMIC/UMO sont à chercher en premier lieu dans la productivité numérique du cheptel : amélioration du taux de mise-bas et diminution du taux de mortalité.



Document édité par l'Institut de l'Élevage
 149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12
 www.idele.fr
 Novembre 2023 - Référence Idele : 0023 602 028
 Réalisation : Corinne MAIGRET
 Crédits photos : Vincent BELLET et Gilles SAGET
 (Institut de l'Élevage)

Ont contribué à ce dossier :
 Laurent FRANCIETTE – CA972- 05 96 51 75 75 - laurent.franciette@martinique.chambagri.fr
 Gilles SAGET – Institut de l'Élevage – 06 23 70 33 17 – gilles.saget@idele.fr

Et pour la relecture ou l'apport d'éléments de ce référentiel :
 Arnault VILLARET – Institut de l'Élevage – 06 82 22 31 84 – arnault.villaret@idele.fr
 Claude MOQUET-TORCY – Président de l'USOM
 Claudine VERTUEUX-DEGRAS – CA972 - 05 96 51 75 75 – claudine.vertueux-degras@martinique.chambagri.fr
 Frédéric MARIE – CODEM – 06 96 21 39 92 - marie@codem.pro
 Gérard VROUST – CA972 – 05 96 51 75 75 - gerard.vroust@martinique.chambagri.fr
 Laura L'HENRY – CA972 – 05 96 51 75 75 - laura.lhenry@martinique.chambagri.fr
 Nathan LOUIS-SIDNEY – SCACOM – 05 96 56 35 61 - scacom@sfrcaraibe.fr
 Valérie ZELELA – CA972 – 05 96 51 75 75 – valerie.zelela@martinique.chambagri.fr

RÉSEAUX DE RÉFÉRENCES EN ÉLEVAGE - POSEI FRANCE - ANTILLES-GUYANE

Les Réseaux de Références en Élevage sont un dispositif partenarial pour la production de références technico-économiques sur les systèmes d'exploitation avec élevage des Départements d'Outre-Mer. Ils associent des éleveurs, des ingénieurs et des techniciens des Chambres d'agriculture et des Organisations de Producteurs en charge du suivi de terrain, avec l'assistance technique et la coordination de l'Institut de l'Élevage, de l'IFIP et de l'ITAVI. Les Réseaux de Références sont conduits sous l'égide des Ministères de l'agriculture et de l'Outre-Mer, ainsi que de l'ODEADOM. Ils bénéficient d'un financement de l'Union Européenne dans le cadre du POSEI France.

